

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mars 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 930

présenté par
M. Breton

ARTICLE PREMIER**(RAPPORT ANNEXÉ)**

À l'alinéa 4, substituer au mot :

« refonder »

le mot :

« organiser ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette rédaction est plus conforme au contenu du texte de loi.